

Les échos du Viaduc

2 0 2 4

M A I



SOMMAIRE :

- BUDGET
- AGGLOMERATION D'AGEN
- TRAVAUX
- BIEN VIVRE ENSEMBLE
- ASSOCIATIONS
- SECURITE
- BIBLIOTHEQUE
- CCAS
- ECOLE
- INFORMATIONS DIVERSES



L'édito du maire

Bajamontaises, Bajamontais,

Le 9 avril dernier le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2023 et voté le budget primitif 2024.

Le résultat 2023 met en évidence les effets conjugués de l'augmentation fiscale 2023, de la modification du service autour de l'enfance, extrascolaire et passage au rythme scolaire de 4 jours et d'une gestion rigoureuse. Le résultat est atteint avec un excédent de fonctionnement 2023 à hauteur de 87 510,18€ portant notre excédent cumulé à 542 656,03 €.

Ce résultat nous permet d'envisager la fin du mandat plus sereinement et de cocher plusieurs objectifs :

- entretenir notre patrimoine communal en particulier la voirie qui souffre particulièrement et qui nécessite des opérations d'entretien réparation lourdes
- engager les projets d'investissement comme la halle et la voie verte Bajamont-Pont-du-Casse-Agen.

Enfin, au crépuscule du mandat 2020/2026, pouvoir laisser une commune saine budgétairement

Votre conseil municipal, conformément à son engagement de mandat, entame cette année le projet de construction d'une halle au centre bourg.

Dans le même temps la question de la pertinence de l'installation d'un multiservices se pose à nous. Afin de préciser ce projet nous avons engagé deux démarches :

- la première avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne organisme compétent pour nous accompagner dans le cadre de la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

- la seconde avec les services de l'état dans le cadre de l'opération « Village d'avenir ». En effet Bajamont ainsi que 35 communes du Lot et Garonne a été labellisée « Village d'avenir » et pourra donc bénéficier d'un dispositif qui vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs.

Une halle, un commerce de proximité au village ???, oui, non, peut-être ...

Dans le cadre du projet, la pertinence de l'installation d'un multiservices, ainsi que la sécurisation de son modèle économique sont majeures. Dans cet objectif, l'avis, les besoins, l'intérêt, l'engagement des Bajamontais pour ce type de structure locale sont importants et doivent être évalués. Afin d'engager une démarche collective et participative, le conseil municipal vous invite à une **rencontre de présentation et d'échanges**

le mardi 11 juin prochain à 17h15 à la salle polyvalente,



Nous comptons sur vous...

Pour terminer cet édit, vous informer que le nouveau site internet de votre commune est opérationnel depuis début mars. Plus agréable, plus ergonomique, cet outil de communication est à votre disposition. Ce changement étant récent, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions d'améliorations.

Chères Bajamontaises, chers Bajamontais, je vous souhaite au nom du conseil municipal, une très belle saison estivale souhaitant vous croiser lors de nos fêtes locales et en premier lieu lors des prochaines élections au Parlement Européen qui auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Le bureau de vote (mairie) sera ouvert de 8h à 18h.

Procurations nouvelle formule : le dépôt de procuration a été simplifié avec la saisie directe de la demande sur internet : Maprocuration : <https://www.maprocuration.gouv.fr>

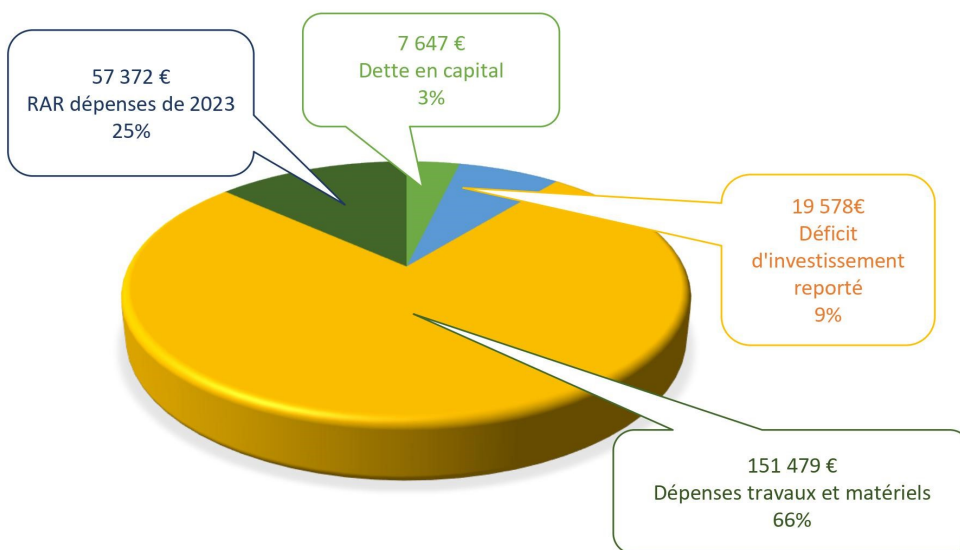
La démarche se finalise par la vérification d'identité à la gendarmerie.

Patrick Buisson - le maire

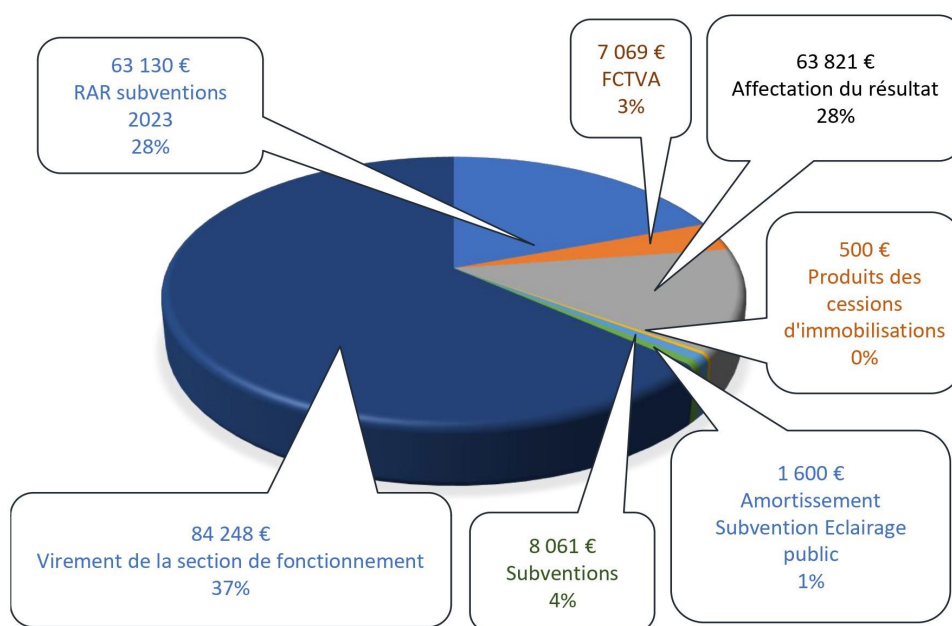
Le budget

Le budget 2024 a été voté le 9 avril dernier. Le montant total des projets d'investissement prévus s'élève à 68 378 € (en plus des 57 372 € correspondant à un reste à réaliser, voté en 2023, pour l'installation d'un espace multisports en cours de finalisation) pour, notamment, la rénovation du Perron de la salle polyvalente, le remplacement du container de stockage, l'installation d'un système d'alarme multi-tons à l'école, la refonte de notre site internet et l'acquisition d'outillage pour les services extérieurs. Le solde de subventions à percevoir au titre de 2023 (inscrit également en reste à réaliser) s'élève à 63 130 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



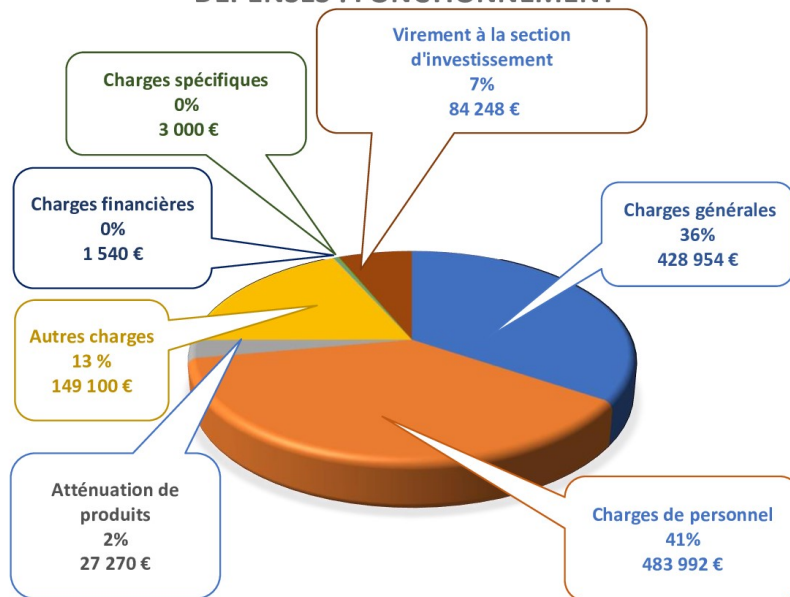
RECETTES INVESTISSEMENT



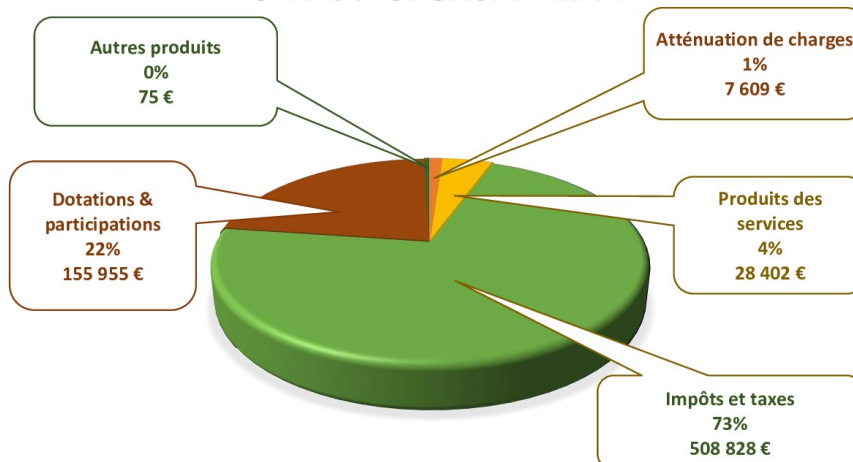
Le budget

La section de section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 1 179 704 €. La description budgétaire ci-après intègre le report d'excédent cumulé (478 835 € en recettes).

DÉPENSES : FONCTIONNEMENT



RECETTES : FONCTIONNEMENT



Agglomération d'Agen

Plan local d'urbanisme de l'Agglomération d'Agen /SCOT

Comme évoqué dans le numéro de juin 2023 l'agglomération d'Agen a lancé 2 démarches d'envergure :

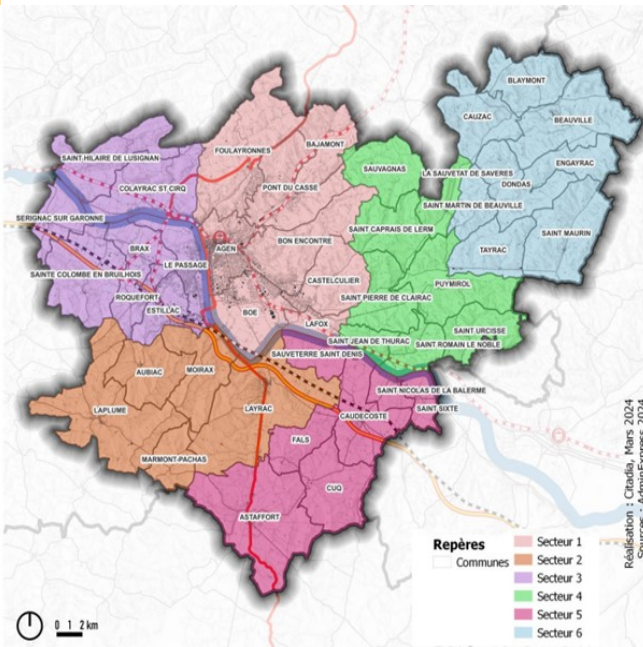
la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT)
l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 44 communes.

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le SCoT, un document de planification intercommunale. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) propose, par une approche globale et transversale, une vision stratégique d'un territoire et de son évolution, en croisant notamment développement urbain et préservation des espaces naturels et de la biodiversité, ambitions économiques et qualité sociale.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le PLUi est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de l'Agglomération d'Agen, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il permet d'organiser dans l'espace et dans le temps, les équilibres entre les secteurs dédiés au logement, à l'agriculture, aux équipements, aux activités économiques et de loisirs. Il doit également favoriser la protection des milieux naturels et des paysages.



Les objectifs principaux sont les suivants :

- ◆ Définir un nouveau projet politique et une nouvelle stratégie d'aménagement du territoire intercommunal pour les décennies à venir (10 ans pour le PLUi et 20 ans pour le SCoT),
- ◆ Mettre en concordance les documents de planification et d'urbanisme avec la nouvelle réglementation en vigueur issue de la Loi Climat et Résilience d'août 2021 et du Schéma Régional de Nouvelle Aquitaine (SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)
- ◆ Disposer d'un nouveau SCoT intégrant notamment un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL),

Le déroulé des études se fera de la façon suivante :

- ◆ Elaboration d'un diagnostic conjoint pour les deux démarches SCoT et PLUi,
- ◆ Définition du projet d'aménagement du territoire,
- ◆ Concertation conjointe des deux procédures (ateliers, enquêtes...)
- ◆ Poursuite et finalisation de la procédure SCoT : élaboration du Document d'orientation et d'objectif, DAACL, préparation du dossier d'arrêt et préparation du dossier d'approbation,
- ◆ Poursuite et finalisation de la procédure du PLUi : zonage, règlement arrêté et approbation,
- ◆ Assistance juridique et sécurisation des deux procédures.

La première phase de diagnostic de territoire s'achève.

Réglementairement, le PLUi fait l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les personnes publiques associées.

Les objectifs de cette concertation sont :

- ◆ permettre au public d'être informé de l'avancement du document, d'accéder aux documents et travaux et d'être associé à l'élaboration du PLUi,
- ◆ permettre à tous de débattre et de s'exprimer et de participer à la réflexion en amont des choix stratégiques,
- ◆ favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet.

A cet effet, un dossier de concertation est constitué des documents d'information relatifs à la procédure, dossier qui sera mis à jour au fil de l'avancement du projet. Ce dossier est à votre disposition en mairie.

La concertation sera organisée tout au long du processus.

Agglomération d'Agen

OBTENIR L'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) OU D'UN KIT DE TRANSFORMATION

Conditions d'obtention de l'aide

- ◆ Résider dans une commune de l'Agglomération d'Agen
- ◆ Pas de condition de revenus
- ◆ Dans la limite de 200 vélos électriques et kits de transformation
- ◆ Participation à hauteur de 200 € par vélo électrique ou kit de transformation
- ◆ Limité à 2 vélos électriques et/ou kits de transformation par foyer.

Comment ?

1. A partir du 1er Mai 2024, je m'inscris en ligne sur le site internet de l'Agglomération d'Agen : <https://www.agglo-agen.net/>

2. Jusqu'au 30 Juin 2024, je me présente aux permanences du service Mobilités et Stationnement qui se tiennent du Lundi au Vendredi de 9h à 13h et hors jours fériés (en dehors de ces créneaux, merci de prendre rendez-vous au 05 53 48 98 25) au Centre Technique de l'Agglomération d'Agen, avenue Georges Guignard, 47550 BOE.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter : - Service Mobilités et Stationnement : Marie-Emmanuelle BABUT : 05 53 48 17 39 – versement-transport@agglo-agen.fr – Secrétariat : 05 53 48 98 25



La révolution des poubelles l'An II

Vous trouvez joint à votre bulletin municipal un exemplaire de l'agglo info intitulé « L'AN II de la révolution des poubelles ». Un problème d'adressage important dans notre envoi de fin février nous oblige, afin de garantir la bonne information de tous, à ce deuxième envoi.

Vous trouverez dans ce numéro spécial, les éléments constitutifs de cette nouvelle politique des déchets.

Pour 2024, le changement se concentre sur la mise en place d'une solution de traitement des bio déchets pour tous les foyers de l'agglomération (obligation règlementaire au 1^{er} janvier 2024).

Pour les Bajamontais, un composteur individuel a été proposé à chaque famille. Ce dispositif permet de traiter à la source la totalité de nos déchets de repas, excluant mécaniquement tous les fermentescibles (déchets odorants à la dégradation) de notre poubelle noire.

Ce transfert nous permettra de passer à une collecte de déchets ménagers (poubelle noire) **tous les 15 jours à partir du 31 mai 2024.**

Tous les renseignements nécessaires à la mise en place des bonnes pratiques sont consultables sur le site WEB de l'agglomération d'Agen et disponibles sur une nouvelle application interactive « Mes déchets » à télécharger sur votre téléphone mobile.

Pour toute question relative à la collecte et au traitement des déchets, contactez le numéro vert 0 800 77 00 47

Ateliers collectifs numériques

La commune de Bajamont et l'Agglomération d'Agen mettent en place des ateliers numériques à l'attention des Bajamontais. Ces ateliers numériques ont pour but de vous familiariser avec l'outil informatique, de plus en plus présent dans la vie de tous les jours. Ces ateliers collectifs débiteront en septembre 2024 et auront lieu le vendredi de 14h à 16h toutes les semaines. Au-delà de ces ateliers collectifs, il vous sera également proposé des rendez-vous individuels avec des conseillers numériques afin de vous assister dans vos démarches administratives (cartes d'identité,...).

Alors n'hésitez plus, et inscrivez-vous auprès de la Mairie de Bajamont au : 05 53 95 62 48 !

Travaux

Le futur tracé de la RN 21 en Lot-et-Garonne



Projet d'aménagement

section « Agen nord » de la RN 21

Le tracé du projet d'aménagement de la section « Agen nord » de la RN 21 a été entériné par le ministre des transports le 26 juin 2023 à l'issue de la concertation qui s'est tenue du 7 février au 20 mars 2022.

Plusieurs étapes importantes restent encore à franchir pour que ce projet, qui en est au stade des études préalables, soit déclaré d'utilité publique. L'arrêté préfectoral du 14 décembre 2023 définit en particulier, sur plan, les zones affectées par le projet et indique qu'à l'intérieur de ces zones, un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations ...

Les documents sont mis à disposition du public à la mairie.

Et la voirie, parlons en

Nous constatons ensemble depuis plusieurs années, une dégradation de l'état de notre voirie. Ce phénomène, observable sur l'ensemble des collectivités, est à mettre en lien avec plusieurs éléments :

- ◆ L'évolution climatique qui met à mal tant les structures que les surfaces d'usures
- ◆ L'augmentation importante du prix des matériaux nous obligeant à prioriser les opérations d'entretien
- ◆ La survenue de phénomènes jusque-là exceptionnels, de type cassures et glissements de voirie.

Sur ce dernier point, citons les glissements de Canel et de Guillambert, qui nous obligent à des études de sols afin de mettre en place des réparations efficaces. Des temps d'études importants qui expliquent des délais de remise en état significatifs.

Afin d'une part, d'assumer ces opérations « exceptionnelles » et un entretien courant suffisant et d'autre part, de ne pas alourdir la fiscalité des ménages, votre conseil municipal a fait le choix de verser du budget général communal au syndicat de voirie, une contribution complémentaire de 40 000 €, portant ainsi la contribution Bajamontaise à 140 000 € (60 000 € de fiscalité additionnelle, 40 000€ au titre de la compensation fiscale secondaire à la suppression de la taxe d'habitation, 40 000€ de versement exceptionnel).

Le constat d'une situation tendue en termes d'entretien de voirie, constat consolidé, et notre ambition de préserver, autant que faire se peut, un réseau correct, nous obligera à ajuster le niveau de contribution.



Les secrets du bien vivre ensemble

La belle saison arrive et nos envies de bricolage, d'entretien, de barbecue et autres moments conviviaux avec. Le confinement subi ces derniers mois nous encourage au plaisir et cela est bien normal.

Néanmoins, afin que chacun puisse vivre correctement la liberté de l'autre, il est bon de rappeler quelques principes qui nous sont dictés par la loi.



Brûler ses déchets verts et ses déchets ménagers

Le brûlage à l'air libre de ses déchets est interdit. Brûler ses déchets peut non seulement causer des troubles de voisinage dus aux odeurs et à la fumée, mais aussi entraîner la propagation d'incendies si les feux sont mal contrôlés.

Le maire de votre commune est chargé, sous le contrôle administratif du Préfet, de la police municipale et de la police rurale, de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs (article L.2212-1 du CGCT). C'est donc votre maire qui doit faire respecter les dispositions

du Règlement sanitaire départemental (RSD).

Votre maire ainsi que la gendarmerie, sont susceptibles de recevoir des plaintes relatives au brûlage sauvage de déchets. Pour les gérer, ils peuvent ainsi s'appuyer sur le Règlement sanitaire départemental (RSD) qui interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés.

Le code de l'environnement établit une classification des déchets dont les déchets ménagers et assimilés.

Brûler sauvagement ses déchets, pour les particuliers et les entreprises, constitue ainsi une infraction.

Cas particulier des déchets verts

Selon la classification des déchets du code de l'environnement, **les déchets verts issus des jardins et parcs entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés**, dont le brûlage est interdit par l'article 84 sur l'élimination des déchets du RSD : "Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, ou de tout autre déchet est également interdit." Cette réglementation s'applique lorsqu'une plainte est déposée à l'encontre d'un particulier brûlant des déchets verts.

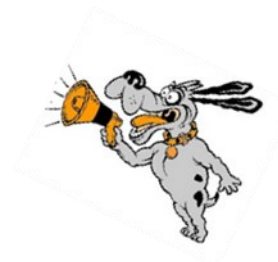
Lutte contre les bruits de voisinages

Par arrêté préfectoral n° 2015-013-0002 du 5 janvier 2015, considérant qu'il y a lieu d'édicter des règles minimales applicables dans l'ensemble des communes du département, le Préfet de Lot- et-Garonne pose le cadre relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Veuillez trouver ci-après l'article 2-2-2 relatif aux bonnes pratiques dans le cadre du domaine privé.

A côté des bruits liés à une activité culturelle, sportive et/ou de loisirs et à une activité professionnelle, nous nous intéresserons plus particulièrement aux bruits domestiques ou liés aux comportements tels que le bricolage, les aboiements ... les fêtes privées...

La totalité de l'arrêté est consultable sur le site internet de la commune ou sur simple demande au secrétariat de mairie.



Bruits de voisinage (suite) : article réglementaire

PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Article 7 - Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ◆ du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- ◆ les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- ◆ les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Article 8 - Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal. L'usage de dispositifs tels que les colliers anti-aboiement, dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, pourra être prescrit par le maire.

BRUITS LIÉS A UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 9 - Dans le but de protéger la santé et la tranquillité de la population, l'émission de bruit occasionnant une nuisance pour le voisinage est proscrite. L'implantation, la construction, l'aménagement ou l'exploitation des lieux, établissements ou locaux dans lesquels s'exercent des activités professionnelles artisanales, industrielles, agricoles et commerciales susceptibles de produire un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, doit prendre en compte l'environnement du site et l'urbanisme existant, de façon à satisfaire aux objectifs définis à l'article L.571-1 du code de l'environnement.

Article 10 - La réalisation d'un diagnostic sonore pourra être exigée par les autorités administratives, notamment à l'occasion de la délivrance d'un permis de construire pour l'une des activités mentionnées à l'article 9. Celui-ci sera établi par un technicien qualifié en acoustique, ayant contracté une assurance de responsabilité civile professionnelle et devra déterminer :

- Les nuisances sonores occasionnées par l'activité principale au droit des habitations ou des zones constructibles dans un rayon de 100 mètres. Les activités annexes s'y rapportant, notamment les plans de circulation pour l'accès, le stationnement et les livraisons, devront également être pris en compte.

- Les dispositions prises pour limiter le niveau sonore et respecter les exigences des articles R.1336-6 à R.1336-10 du code de la santé publique.

Article 11 - L'émergence en référence aux dispositions de l'article R.1336-9 du code de la santé publique sera prise en compte pour l'appréciation d'une nuisance lorsque le niveau du bruit ambiant mesuré à l'extérieur, comportant le bruit particulier, sera égal ou supérieur au seuil fixé par la réglementation en vigueur.

ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, ARTISANALES ET COMMERCIALES

Article 12 - Tous moteurs de quelque nature qu'ils soient, ainsi que tous appareils, machines, dispositifs de transmission, de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie, doivent être installés et aménagés de telle sorte que leur fonctionnement ne puisse en aucun cas troubler le repos ou la tranquillité de la population avoisinante en respectant les prescriptions de l'article 11.

Vivre à Bajamont

Classements au palmarès 2024 des villes et villages où il fait bon vivre

Position au niveau national : 3 948 / 34 808

Position parmi les communes de 500 - 2000 habitants en France : 718 / 11 128

Positions au niveau départemental : 23 / 319

Position parmi les communes de 500 - 2000 habitants dans le département : 4 / 110

Bajamont est éligible au label Villes et Villages où il fait bon vivre

Les associations

Association culturelle

SAMEDI 01 JUIN 2024 " FETE DE LA MUSIQUE "

A PARTIR DE 18 HEURES

Place de la mairie

- * STRUCTURES GONFLABLES POUR ENFANTS - gratuit
- * STAND DE CREPES - BUVETTE - PECHE AUX CANARDS - BARBE A PAPA
- * 19 H 00 : en l'église, la chorale « **LE CHOEUR MIXTE POLIFONIA** » de Bajamont
- * 19 H 30 : le groupe « **DJANY'S SOUL REPORT** »
Le groupe est né suite à la rencontre de Djany chanteuse de talent et de 5 musiciens expérimentés du Lot et Garonne, le groupe propose un registre musical Soul et Blues composé de reprises vintage et contemporaines.
- * 21H30 : le groupe « **YO LE SON DES ANTILLES** »
Musiciens de la côte basque, venant des îles du coin et qui partagent l'amour de la musique caribéenne (zouk, salsa, musique traditionnelle, jazz créole, de la bonne ambiance pour terminer la soirée.

A partir de 20H00 PAELLA GEANTE, réservation avant le 30 MAI 2024 au 06.81.47.85.38 (sms et tél)

Prix du repas 12€



Programmation 2024

- * **vendredi 27 septembre 2024** à partir de 20h30, représentation de la 12ème édition « LES OREILLES AU VERT » avec Daniel CHAVAROCHE, conteur, qui nous présentera son dernier spectacle « L'AGATE ROUGE »
- * **samedi 19 octobre 2024** à partir de 20h30 le groupe théâtral LA RAMPE, nous interprétera une comédie follement déjantée d'Olivier LEJEUNE « TOUT BASCULE ». Dans cette comédie tout public, tout s'enchaîne à un rythme d'enfer et jusqu'à la dernière minute
- * **samedi 9 novembre 2024** à partir de 20h30 la troupe SOULIVERS « Issue de la nouvelle scène musicale, nous emporte dans son univers rythmé et envoûtant avec son style Pop/Soul/Gospel... en reprenant les plus grands artistes: Aretha Franklin, PJ Morton, Outkast, Ray Charles... pour vous faire danser, swinger et voyager... La musique étant un spectacle vivant, c'est d'abord sur scène que « Soulivers - L'univers Soul » vous séduira avec ses belles mélodies, ses voix lead, ses choristes et leur sincérité ...
- * **samedi 23 novembre 2024** à partir de 20h30 se produira la troupe de « LA DAME BLANCHE » qui nous présentera un vaudeville de Georges FEYDEAU « TAILLEUR POUR DAMES ». Affabulations et quiproquos, les péripéties s'enchaînent dans cette mythique comédie au rythme endiablé.

Une Bajamontaise à l'honneur : Marie Boursinhac a porté la flamme olympique



le Mercredi 22 Mai à Sarlat (24)

Marie est depuis toujours très investie dans le milieu sportif, portant en elle les trois grandes énergies. Tout d'abord, celle du sport. Dès l'âge de 15 ans, elle devient éducatrice de rugby dans le club de son village et œuvre dans différents clubs pendant plus d'une décennie pour développer le rugby féminin. Elle a également fondé une équipe universitaire et a supervisé des équipes féminines, tout en menant des actions pour encourager la pratique sportive féminine dans les centres de loisir de sa ville. En parallèle, Marie consacre une énergie considérable aux territoires.

Elle fonde l'association « bien-être & sport » qui propose des séances de sport adaptées pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Elle a également créé l'école multisports de l'Agenais qui accueille des enfants de 3 à 11 ans, à Bajamont. En tant qu'éducatrice sportive, elle intervient dans les écoles du territoire pour proposer des activités sportives et animer des cycles sur l'Olympisme. Elle forme également les éducateurs sportifs de demain dans un CFA (Centre de Formation d'Apprentis) des métiers du sport. Enfin, Marie incarne l'énergie du collectif et s'engage bénévolement au sein de l'association « rugby sans différence », qui milite pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Chaque année, Marie intervient auprès de centaines d'enfants et d'adultes pour encourager la pratique sportive, la santé par le sport et transmettre les valeurs du sport et de l'Olympisme.

Les associations (suite)

Fest'Eau

Samedi 23 Mars, au lendemain de la journée mondiale de l'eau, la Jeune Chambre Economique d'Agen (JCE) avait organisé un festival à Bajamont, à destination d'un public familial pour sensibiliser à la gestion de l'eau et plus généralement à la préservation de l'environnement.

Une quinzaine de stands étaient animés par des bénévoles de la JCE et des représentants d'institutions ou associations : Eau de Garonne, Agglomération d'Agen, le service de Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI), au fil des Séounes, Lot'Envie... Des solutions pour limiter la consommation d'eau, des informations sur le cycle de l'eau, des explications sur la gestion des milieux aquatiques (avec La Masse comme lieu d'observation idéal) mais aussi la sensibilisation à l'intérêt de trier ses déchets pour préserver la qualité de l'eau ont été au cœur des débats.



Nous avons la chance d'avoir sur notre commune, une correspondante locale en la personne de Lucie Barrat.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La saison 2023-2024 de gymnastique à Bajamont a réuni 33 adhérents assidus et dans la bonne humeur, les lundi matin (10-11h) et les mercredi soir (18h45-19h45).

La majorité a participé aussi à l'organisation d'un vide dressing, en avril, qui nous a permis d'obtenir des fonds supplémentaires pour notre association, nécessaires pour éviter une augmentation de la cotisation annuelle.

La saison se termine fin juin, pour une reprise début septembre. Pour ceux qui seraient intéressés de venir voir, deux séances d'essai sont possibles dès maintenant ou à la rentrée (les cours ont lieu à la salle Polyvalente).

Les inscriptions pour la prochaine saison se feront début septembre, les mercredi soir avant les cours. Les dates exactes vous seront communiquées lors du forum des associations de la commune.

Pour toute information, le bureau se tient à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter !

CONTACT cristina50954@gmail.com - Présidente Cristina Garrido : 06 89 56 58 37

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Le 8 mai 2024, comme tous les ans, est un jour férié. Nous célébrons en France, et dans d'autres pays, la Victoire du 8 mai 1945 et la capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie à la fin de Seconde Guerre mondiale, mettant ainsi fin à six années de conflit dévastateur et où les combats ont cessé. C'est un jour de recueillement où nous nous souvenons des sacrifices consentis pour défendre la liberté et la démocratie, en présence de M. Prion, 1^{er} adjoint, en remplacement de monsieur le maire souffrant, des anciens combattants, des bajamontais, des enfants et des membres du conseil municipal.

A cette occasion, Monsieur Gabriel Pichon, président départemental de l'UFAC-VG et de l'UDAC, a remis les médailles à trois anciens combattants.

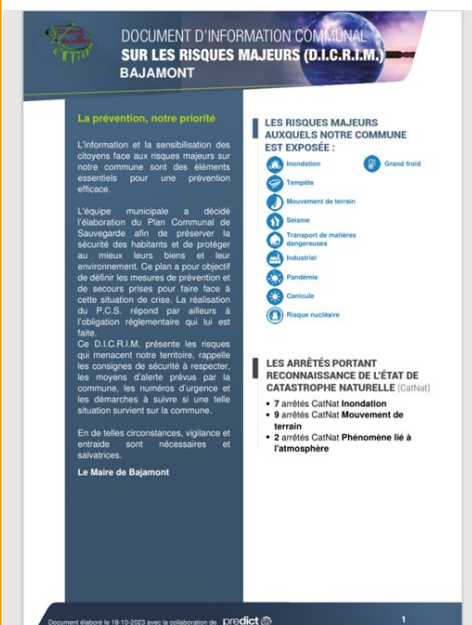
Deux enfants, Clément et Margot, ont lu le texte de l'UFAC, le message de Monsieur Lecornu, ministre des armées, par Mme Manein.

La chorale Polifonia de Bajamont, nous a interprété la Marseillaise.



Dispositif de gestion des risques et télé-alerte

En réponse à l'obligation réglementaire faite aux maires de concevoir un plan communal de sauvegarde (P.C.S) pour assurer l'information et la protection de la population face aux risques majeurs, votre collectivité adhère au dispositif Predict.



Cet outil nous assiste pour sa réalisation ou sa mise-à-jour. La municipalité engage depuis la fin 2023, la révision de ce plan.

Il se compose d'un livret opérationnel, de cartes d'actions synthétiques et d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) permettant de vous informer.

Ce document décrit l'organisation en cas de survenue d'un risque significatif et la mobilisation, sous la direction du maire, des moyens humains et matériels municipaux et le cas échéant des moyens extra municipaux mobilisables sur le territoire communal.

Dans cet objectif les bajamontais peuvent exprimer leur volontariat auprès du secrétariat de mairie

Ils seront alors intégrés au dispositif.

La municipalité dispose également d'un outil de télé alerte des bajamontais. Afin d'être destinataire des messages d'alertes (SMS), il est nécessaire de faire une démarche d'inscription via le site WEB de la commune, onglet « habitat, urbanisme », ligne « télé alerte »

Un formulaire vous permet alors de vous inscrire en ligne & également de mettre à jour votre fiche

La nouvelle gendarmerie



Depuis le 1^{er} mai, la gendarmerie de Pont-du-Casse est opérationnelle. Sous le commandement de l'adjudant-chef Sébastien GUIDEZ, s'est à terme 17 gendarmes qui seront en charge de la police, de la sécurité et de la protection de la population des huit communes du secteur.

Contact : 05-53-47-19-30

bta.pont-du-casse@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Horaires d'ouverture de la permanence

LUNDI	8h00 – 12h00	14h00 – 18h00
MARDI	8h00 – 12h00	14h00 – 18h00
MERCREDI	8h00 – 12h00	14h00 – 18h00
JEUDI	8h00 – 12h00	14h00 – 18h00
VENDREDI	8h00 – 12h00	14h00 – 18h00
SAMEDI	8h00 – 12h00	14h00 – 18h00
DIMANCHE et jours fériés	9h00 – 12h00	15h00 – 18h00

Lectures au jardin

Dimanche 05 Mai 2024

« VIVE LE JARDIN »

Nous avons reçu comme à l'accoutumée, des intervenants de grande qualité :

- **Guy Chapouillié** qui a présenté aux « Montreurs d'Images » un documentaire **Prendre soin de la terre** le 13 avril 2024 qui lui a demandé cinq ans de travail.

- **Jérôme Goust** a animé la « causerie » de l'après-midi : écologiste depuis 50 ans, a travers ses livres, articles, conférences, animations et formation

- **Ström** : tantôt scénariste BD pour la série « Le petit oeuf », tantôt scénariste-dessinateur BD dans ses propres productions, tantôt dessinateur. Il nous a régalié par une séance de « dessin s'est gagné » sur tableau blanc. **Il est intervenu le 11 avril après-midi à l'école pour les enfants de CM1 et CM2**



- **Association « Au fil des séounes »** : le matin Bernard Péré, biodiversité, environnement. **sensibiliser et répondre aux préoccupations concrètes de nos concitoyens en matière d'écologie** permettant aux citoyens engagés d'observer la biodiversité dans leurs jardins, terrains, champs, etc. partagé par l'atelier de Lucille, l'après-midi : biodiversité - Insectes et Oiseaux / Peintures végétales. **En amont de cette journée, l'association est intervenue pour une journée nature, le 03 mai, pour classes de petites section maternelle et jusqu'aux CE2**

- **Mlle Zélia - illustratrice manga** : autrice, illustratrice, bédéciste avec beaucoup d'univers différents. Manga/BD/Livre illustré/ Roman elle s'adapte à tout style et à tout format, la différence fait la force. Atelier l'après-midi très investi par les jeunes.

- **Spectacle pour les petits** : Spectacle de contes « les créatures du professeur Jean Pierre » très apprécié des enfants et...des parents.

- **Spectacle par Rémy Boiron de la Compagnie Humaine** : « nous sommes formidables » qui mérite bien son nom.



Lire jeunesse 47

C'est un prix départemental du roman pour la jeunesse, organisé par la médiathèque départementale.

Ce prix a pour objectifs de susciter l'envie de lire des plus jeunes et de faire connaître le fonds de romans jeunesse dans les médiathèques bibliothèques aux petits et grands lecteurs.

Les classes de primaire, pour Bajamont, sont vivement invitées à y participer par le biais de la bibliothèque de leur commune.

Ensuite, chacun vote pour le livre qu'il a préféré dans chaque catégorie (seule condition : avoir lu les 3 livres d'une catégorie pour voter).

Merci à toutes les bénévoles qui participent tout au long l'année à l'animation de notre bibliothèque municipale, qui ne pourrait fonctionner sans leur présence, tant auprès de l'école que des lecteurs : Martine, Nadine, Yvette, Marie-Claire, Rose, Céline, Betty, Victoire. Merci également aux services du Conseil Département et de l'Agglomération d'Agen qui nous soutiennent dans notre projet.

Si vous êtes intéressés par la lecture, les livres, n'hésitez pas venir nous rencontrer et participer aux animations de notre bibliothèque. Notre équipe de bénévoles vous accueillera avec grand plaisir.

CCAS

Après-midi dansant

Dimanche 28 avril à partir de 14 h 30

Ce sont plus de 80 danseuses et danseurs qui ont pu se déhancher aux rythmes de l'orchestre André Alibert, connu et reconnu par les aficionados en la matière. A celles et ceux qui pensent qu'ils ne peuvent pas participer à ce genre de manifestation car ils ne savent pas danser, je leur répondrais que j'ai moi-même appris à danser le Madison ce jour-là, dans une ambiance bonne enfant !

Un grand merci à l'équipe de bénévoles du CCAS sans qui cet après-midi dansant ne pourrait avoir lieu !



Les bénévoles



Ateliers de prévention des chutes et de maintien de l'autonomie

En collaboration avec un kinésithérapeute professionnel de Pont-du-Casse et l'URPS Kiné, la mairie propose à la rentrée 2024 une session d'ateliers de prévention des chutes et maintien de l'autonomie, gratuits, à destination des séniors de la commune (personnes de 65 ans et plus). Ces ateliers débiteront par un diagnostic de chaque participant sur ses capacités physiques, un état des lieux des situations à risques, un apprentissage en cas de chute pour se relever sans dommages et à l'issue de la session un diagnostic individuel sur les progrès enregistrés.

Cette session d'ateliers, programmée au mois de septembre, comporte 11 ateliers qui se dérouleront à la salle polyvalente municipale. Un atelier par semaine est envisagé le jeudi matin.

Voir flyer ci-joint.

Le repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés, offert par la commune aux personnes âgées de 70 ans et plus, a eu lieu dimanche 17 mars à partir de 12 h, à la salle polyvalente. Plus de 80 personnes sont venues partager cet après-midi agréable.

Le maire, Patrick Buisson, accompagné des élus et des membres du CCAS, a pu ainsi les accueillir pour partager ce grand moment de convivialité, festif et chaleureux autour d'un excellent repas.



Un grand remerciement à tous les bénévoles qui ont aidé à l'installation de la scène, de la salle et au service.

L'école



A ce jour, 78 enfants intégreront l'école élémentaire pour la rentrée 2024-2025 qui aura lieu le Lundi 02 septembre.

Des animations ont été organisées tout au long de l'année grâce à l'investissement très dynamique du corps enseignant : Mme Donati, la directrice, Mme Lamas – Mme Cazenave, Mr. Baquet.

Lors des derniers vœux de la municipalité, nous vous parlions du constat préoccupant de baisse des effectifs enfants dans notre école. Pour la rentrée 2024, nous étions sur une trajectoire baissière, le prévisionnel étant évalué à 71 enfants.

Ce mouvement classique trouve sa justification dans la combinaison de trois facteurs : une population majoritaire de propriétaires stables, des possibilités d'extension foncière limitées et un mouvement de fond européen généralisé et constant de baisse de la natalité.

Comme nous le craignons, et malgré une mobilisation importante des parents d'élèves et de la municipalité, le directeur départemental de l'éducation nationale nous a informé le 27 mars dernier, du retrait d'un emploi élémentaire dans notre école primaire pour la rentrée de septembre prochain. Nous constatons aujourd'hui une augmentation à hauteur de 78 enfants, évolution dont nous avons informé sans délai l'inspection académique.

Etat civil

NAISSANCES 2023		
Nom	Prénom	Date Naiss.
BENDAMOU	Nélia	05/09/2023
BORREDON VILLEMEN	Agathe	02/03/2023
CASTENDET DOR	Hugo	30/06/2023
DANIELIS	Luna	11/03/2023
FEUGERET	Mia	17/10/2023
GRACIA	Elyana	06/04/2023
KERSSE	Paul	20/08/2023
MONCEAU DONAER	Jeanne	25/10/2023
POMMIER	Hugo	12/12/2023
MARIAGES 2023		
Nom		Date Maria.
M. SCHADEL Gabriel & Mme CHAMPION Chloé		27/05/2023
M. DUNOGUIER Sébastien & Mme DELBREIL Célia		01/07/2023
PACS 2023		
Nom		Date Pacs
M.VEZZANI Jacques & Mme MAZZER Philippine		17/02/2023
M. MEIGNOTTE Maxime & Mme DANCRE Vanessa		24/03/2023
M. FRANÇOIS Erwan & Mme CHANEL Aurélia		28/04/2023
M. PERES Cédric & Mme LENGLET Laetitia		09/06/2023
M. LALANNE Romain & Mme CAZALIEU célia		25/08/2023
M. ROQUES Benjamin & Mme BARRAUD Margaux		29/09/2023
DECES 2023		
Nom	Prénom	date décès
Mme DELONG épouse JOUVE	Michèle	13/01/2023
M. MIGLIASSO	Noël	19/06/2023
Mme JOUAUD épouse NANTOU	Chantal	19/07/2023
M. MALLIÉ	Edmond	04/10/2023
Mme BARROIS épouse CAPOU	Françoise	28/10/2023
Mme VINCENT épouse COËT	Odette	01/11/2023

Personnel municipal



Départ à la retraite de Natividad Rimlinger

Après quinze ans passés dans notre commune, Mme Rimlinger a fait valoir ses droits à la retraite. Monsieur le maire et le personnel municipal l'ont remerciée lors d'une cérémonie amicale.



Informations diverses

Hébergement touristique Bajamontais (ou de courte durée) :

Nous vous proposons de nous retrouver à la salle polyvalente (salle de la cheminée) **Mercredi 5 juin à 19 heures** pour se rencontrer et mieux se connaître, pour échanger sur nos offres d'hébergement touristique (ou de courte durée) : gîte ,chambre d'hôtes,

[Chambre d'hôtes](#)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- ◆ Thierry Hecquefeuille, chambres d'hôtes, « Garde de pile de Fichou », 06.08.25.59.65
- ◆ Didier et Claudine Maissonnier, gîte « Les hauts de Laiou » 06.72.76.60.20



**Pension Du
Dôme Chat'oyant**

La pension du dôme chat'oyant accueillera vos chats au 1449 route de sabaté à Bajamont, à partir du mois de juin au cœur de la nature pour une expérience en toute sécurité et bien être félin.

Virginie va choyer vos protégés pendant vos congés, week-ends ou déplacements. Sa pension est l'endroit idéal pour que vos chats se détendent, se divertissent et se sentent comme à la maison. Espace individuel ou collectif, qu'ils soient timides ou joueurs, câlins ou farouches, espaces ludiques, jeux et activités comme une colonie ont été pensés pour le bonheur des pensionnaires en plus de son grand parc extérieur entièrement clôturé et sécurisé. A la pension du dôme chat'oyant, nous comprenons l'importance de créer un environnement sûr et stimulant pour les chats. Que ce soit pour une courte escapade ou un séjour prolongé, vos félins seront entre de bonnes mains. Confiez vos amis à quatre pattes et laissez-les profiter d'un séjour de rêve à la pension du dôme chat'oyant. Parce que nos amis les chats méritent le meilleur !

Vous pouvez d'ores et déjà réserver au **06 46 46 72 25** auprès de Virginie qui se fera un plaisir de vous répondre pour la pension, les visites à votre domicile chiens et chats ou le taxi animalier.

Instagram : pension_dome_chatoyant / Facebook : Pension du dôme chatoyant

Web : Pension du dôme chat'oyant en cours de réalisation.



BAJAMONT

Café municipal



Toute l'équipe municipale vous donne rendez-vous

samedi 22 juin à partir de 10h à la salle polyvalente

Nous vous attendons nombreuses et nombreux . A très bientôt.



Forum des associations et accueil des nouveaux habitants

En collaboration avec les associations Bajamontaises, la municipalité organise son traditionnel Forum des associations cette année le dernier week-end du mois d'août, soit samedi 31. L'objectif est de permettre à la population de se retrouver autour d'animations diverses et aux associations de présenter leurs activités dans le but pourquoi pas de séduire de nouveaux adhérents !

Monsieur le maire ainsi que les conseillers municipaux vous donnent donc rendez-vous le **samedi 31 août à partir de 9h**, place de la Mairie.

Au programme :

- ◆ 9 h : accueil par le café
- ◆ 9 h 30 : départ pour une randonnée pédestre, accessible à tous
- ◆ 11 h : présentation des associations
- ◆ 12 h : apéritif offert par la municipalité et auberge espagnole tiré du panier de chacun
- ◆ 14 h : animations sportives diverses.

Ce sera également l'occasion d'accueillir avec plaisir les nouveaux habitants de la commune

Projet d'une halle et d'un commerce multiservices

Rappel: rencontre de présentation et d'échanges

mardi 11 juin prochain à 17h15 à la salle polyvalente

Bibliothèque municipale : horaires

Mercredi de 14 h 30 à 16 h 30

Judi de 16 h 30 à 18 h 30

Samedi de 10 h à 12 h.

Fermée durant les vacances scolaires et les jours fériés

Mairie de Bajamont

47480 BAJAMONT

Téléphone : +33(0)5.53.95.62.48

Email: accueil.mairie@bajamont.com

En cas d'urgence uniquement :

+33(0)6 72 43 33 57

Horaires ouverture de la mairie

Lundi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mercredi : 9h 00 à 12h30

Vendredi : 13h30 à 18h30